

fédération française des fêtes et spectacles historiques



Qui ? Pourquoi ? Comment ?

QUI SOMMES-NOUS ?

La fédération française des fêtes et spectacles historiques est une association régie par la loi 1901. Créée en 1986 par un petit groupe d'associations, la fffSh, compte à ce jour 84 structures organisatrices adhérentes qui rassemblent plus de 20 000 passionnés.

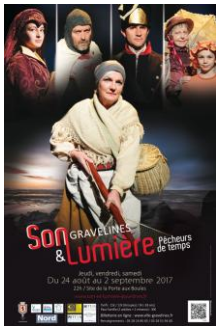
Elle est gérée par un conseil d'administration de 31 membres, 19 sont élus par l'assemblée générale annuelle, 12 sont élus par les adhérents des régions fédérales.

Les adhérents, organisateurs de fêtes et spectacles historiques vivants, se réunissent à l'occasion du congrès national qui a lieu chaque année dans une ville différente. Le conseil d'administration se réunit trois fois par an.

La fffSh a pour vocation de rassembler dans un même état d'esprit d'amitié et d'efficacité, toutes les structures françaises, associatives ou communales, organisatrices ou prestataires de fêtes et de spectacles historiques vivants.

Tous ont pour but d'animer, de mettre en valeur, de promouvoir le patrimoine historique, architectural et humain.

Dotée d'un portail internet à destination du grand public (www.fffsh.eu), la fffSh favorise ainsi largement la promotion des fêtes et spectacles historiques adhérentes, des partenaires artistiques, aussi bien en France qu'à l'étranger grâce à un référencement efficace. Un accès spécifique et sécurisé, réservé aux adhérents, permet à chacun d'obtenir des informations internes.



Les illustrations ci-contre correspondent à des clichés qui ont été primés par les adhérents lors du dernier congrès annuel de Coucy-le-Château (dans l'ordre : 1^{er}, 2^e et 3^e prix pour les photographies puis 1^{er}, 2^e et 3^e prix pour les affiches) ou par le public par ses votes sur facebook (photo ayant reçu le 3^e prix lors du congrès).

RÔLE ET SERVICES

Le rôle et les services de la fffsh:

- Promouvoir les fêtes et spectacles adhérents en diffusant toute l'information disponible sur l'ensemble du territoire français, tant auprès du grand public que des voyagistes, C.E., organes de presse, chaînes hôtelières, etc.,
- Faciliter la rencontre des organisateurs et la mise en commun des compétences, des savoir-faire, des expériences,
- Faire reconnaître le rôle prépondérant de ses adhérents dans la dynamique sociale, culturelle et économique,
- Soutenir et promouvoir les actions menées auprès des institutions locales, départementales, régionales et nationales,
- Informer ses adhérents sur la législation en vigueur,
- Proposer des services (carte fédérale, démarche qualité, site internet, carnet de route, etc.),
- Organiser sur le plan national ou régional des sessions de formations (couture, résine, qualité, gestuelle, coiffes, maquillage, gestion associative, législation, fiscalité, etc. ...),
- Conclure des partenariats privilégiés avec des prestataires artistiques, des sites touristiques à vocation historique et des entreprises proposant des services utiles à ses adhérents (systèmes tarifaires, billetteries internes ou décentralisées, etc. ...),
- Proposer les tarifs préférentiels négociés auprès de la SACEM et de la SACD,
- Diffuser les fêtes et spectacles historiques par le portail internet référençant l'ensemble des manifestations historiques vivantes adhérentes,
- Être à l'écoute de ses adhérents.

LA fffSh EN CHIFFRES

Chaque année, la fffSh réalise une enquête auprès de ses adhérents. Autant d'éléments nécessaires à la démonstration de l'impact incontestable de nos fêtes et spectacles historiques.

Quelques-uns des résultats obtenus pour la saison 2016 :

20 000 bénévoles,
1 200 000 spectateurs,
8,5 millions d'euros de dépenses annuelles,
1,5 million d'euros d'investissements publicitaires,
2,5 millions d'euros de dépenses matérielles,
**4 millions d'euros d'engagements de prestataires
du spectacle vivant (professionnels principalement)**
(soit près de 26 000 journées de travail),
mais aussi plus de 800 000 heures de bénévolat
un autofinancement de 58%,

...et ce poids économique bien réel ne prend pas en compte les dépenses réalisées localement par les spectateurs de nos manifestations (restauration, hôtellerie...)

Ces données démontrent parfaitement la vitalité des organisations et la reconnaissance qu'elles sont en droit d'attendre. En témoigne d'ailleurs le public toujours plus nombreux.

Les aides institutionnelles sont désormais plus difficiles à obtenir. La fffSh se doit de démontrer que nos fêtes et spectacles font partie intégrante du paysage social, culturel et économique.

Sa force réside donc également dans le nombre toujours croissant d'organisateurs mais aussi dans la connaissance et l'exploitation des informations recueillies auprès de ses adhérents.

LES PARTENARIATS

La fffSh a mis en œuvre un réseau de partenaires dans le but d'apporter toujours plus d'offres et de services à ses adhérents.



Le terme « **prestataire artistique ou technique** » regroupe les différents intervenants professionnels et/ou amateurs de nos fêtes et spectacles historiques vivants (musiciens, metteurs en scène, troupes théâtrales, techniciens son / lumière, fournisseurs de matériels, de services, artisans, troupes équestres, etc. ...).

Une **convention de partenariat** est mise en place entre la fffSh et le **prestataire**. Parrainée et proposée par au moins un des adhérents de la fffSh, la candidature du prestataire est soumise au conseil d'administration, compte tenu des éléments fournis et recueillis. Le prestataire est recommandé par un adhérent de la fffSh avec qui il a signé un contrat ou une convention au cours des deux années précédentes.

Le prestataire s'engage à respecter la législation en vigueur et, dans la mesure du possible, à consentir un aménagement tarifaire sur ses prestations à nos organisateurs.

L'organisateur s'engage à proposer un espace et des conditions matérielles dignes pour que le prestataire présente son œuvre. L'organisateur devra s'assurer du bien-être de ses prestataires.

La fffSh recommande gratuitement sur son site internet www.fffsh.eu réservé aux adhérents (25€ par an sur le site public) tous ses prestataires conventionnés et incite ses adhérents à utiliser leurs services.

Le terme de « **partenaire carte** » correspond à des sites touristiques à vocation historique (proposition de tarifs privilégiés aux porteurs de la carte fédérale) ou à des entreprises proposant des services utiles à ses adhérents (systèmes tarifaires, billetteries internes ou décentralisées, etc. ...)

Au même titre que pour les organisateurs de manifestations, la fffSh assure la promotion de l'activité des partenaires référencés sur différents supports et à l'occasion de salons.

Les partenaires référencés peuvent utiliser le logo créé et diffusé par la fffSh sur l'ensemble de leurs supports promotionnels.

LES DÉMARCHES QUALITÉ

La fffSh propose une démarche qualité de 3 types
(ci-dessous extrait de notre démarche 2018).

1. Label fffSh: Ce premier niveau de labellisation "obligatoire" à terme est confié aux délégués régionaux. Il entraîne la modification de la charte de déontologie. Il sera géré par les délégués régionaux (ou par un membre du bureau en cas d'absence de délégué régional).



Le logo ci-contre sera transmis aux labellisés afin d'être **apposé sur les outils de communication.**

Ce label est octroyé pour 3 ans à la structure adhérente après visite et décision du CA de la fffSh. Il concerne principalement les conditions d'accueil du public et des bénévoles (nouvelle charte de déontologie).

Il est opposable à une adhésion d'un candidat à l'adhésion qui n'aurait pas satisfait à ces items pendant les trois dernières saisons consécutives.

2. Poursuite de la démarche qualité fffSh:

Démarche classique utilisée depuis 15 ans.



**3. "Qualité tourisme" à compter de 2018
à titre expérimental**

La Sous-direction du Tourisme nous propose de devenir partenaire officiel de la "Qualité tourisme" pour les fêtes et spectacles historiques.

Le CA a accepté que la fffSh candidate à ce contrat de partenariat. Cela consistera à **motiver des structures à se lancer dans l'aventure à titre expérimental pour 2018 :**

Autoévaluation en ligne et, en fonction des résultats et du souhait d'engagement, appel à audit externe. L'audit coûte 600 €. La certification de la structure est valable 5 ans.

L'audit consiste à répondre à environ 150 items très proches des nôtres avec des items spécifiques à nos activités.

Une commission interne à la fffSh travaille à finaliser les items, en particulier ceux qui sont spécifiques à nos activités.

LA CARTE FÉDÉRALE

Chaque organisateur de fêtes et spectacles historiques vivants bénéficie d'un volume de cartes millésimées, délivrées par la fffSh. Elle est bien entendu réservée aux seuls membres des structures organisatrices adhérentes.

Cette carte doit être personnalisée par le détenteur pour pouvoir être utilisée.

Les avantages liés à cette carte sont en constante évolution.

La présentation de la carte permet, outre le fait qu'elle indique sa propre appartenance à cette grande famille des bénévoles passionnés et investis dans les fêtes et spectacles historiques,

- de bénéficier d'une réduction (en général le tarif "groupes") à l'entrée des fêtes et spectacles adhérents à la fffSh,
- d'obtenir un tarif préférentiel à l'entrée de certains sites touristiques du territoire français. Une convention de partenariat est systématiquement signée entre la FFFSH et le prestataire touristique. La liste est consultable sur le site www.fffsh.eu.



 **2017**

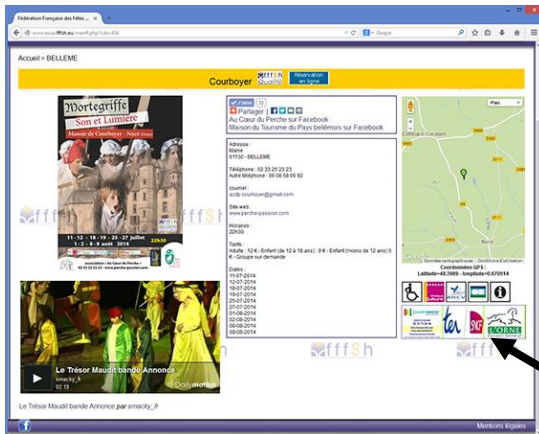
**Secrétariat : 15 impasse Croix de Régnier
13004 MARSEILLE
09 50 30 60 67 presidence@fffsh.eu**

Nom :
Prénom :
Structure :

D'autres avantages sont actuellement à l'étude en vue de diversifier les offres liées à la carte.

LE SITE INTERNET www.fffsh.eu

Le portail internet de la fffSh est en constante évolution. Il s'adresse au public de nos fêtes et spectacles historiques mais également aux adhérents.



L'ESPACE PUBLIC : Grâce à de multiples possibilités de recherche, les fêtes et spectacles sont aisément accessibles par nos publics potentiels.

Les adhérents de la fffSh disposent d'un large espace, agrémenté, éventuellement, d'informations promotionnelles relatives à certains de leurs partenaires privilégiés (de 1 à 3).

Réservé à des acteurs à vocation touristique ou institutionnelle (hôtels, restaurants, chambres d'hôtes, musées, etc. ...), ces pavés d'informations sont monnayables, permettant ainsi de rendre cette option nulle du point de vue financier pour l'adhérent y ayant souscrit. Le lien vers le site internet de l'annonceur est assuré.

L'ESPACE ADHERENT : Grâce à un accès sécurisé réservé aux adhérents de la fffSh, de nombreuses informations sont accessibles :

- Vie de la fffSh,
- Compte rendus,
- Informations législatives,
- Fichiers et dossiers (téléchargeables),
- Etc. ...

Les campagnes de promotion mises en place par la fffSh ont, entre autres, pour objectif de rendre le site www.fffsh.eu incontournable dans le domaine des fêtes et spectacles historiques.

CONCLUSION...

à l'adresse des organisateurs...

Il vous est peut-être arrivé d'entendre, lors de conversations avec vos bénévoles, lors d'un conseil d'administration, poser cette question...

La fffSh à quoi ça sert ?

Nous voulons, par ce court document, vous aider à y répondre.

La fffSh rend, il est vrai, **toute une série de services**. On en parlera plus loin...

La fffSh, c'est, avant tout, un réseau d'amitié, de partage d'expériences, de participation à la même « aventure humaine », la réunion de tous les membres de la « famille » engagés dans ces paris fous, ceux d'animer, par des fêtes ou des spectacles historiques vivants, notre patrimoine.

Par les réunions régionales, par le congrès annuel, par les visites à d'autres adhérents facilités par **la « carte fédérale »**, chacun peut partager les expériences des autres et confirmer cette appartenance.

La fffSh c'est aussi un **organisme reconnu nationalement** capable, le cas échéant, de faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales ou d'organismes tels que la SACEM. En outre, l'appartenance a un réseau tel que le nôtre est un élément valorisant que plusieurs collectivités territoriales prennent actuellement en compte dans leurs **décisions d'attribution de subventions**.

La fffSh ne doit pas être ressentie comme une contrainte. Ceux qui y adhèrent apportent au réseau autant qu'ils reçoivent.

Quant aux services, ils sont nombreux....

La communication :

Un site avec vos informations, plus de 150 000 pages visitées cette année : www.fffsh.eu, actualisable en permanence avec vos textes, vos images, vos liens... Sur votre page, un espace que vous pouvez valoriser financièrement par l'insertion d'encarts promotionnels...

Des infos diffusées auprès de tous les adhérents par mail...

Une liste de plus en plus fournie de prestataires artistiques (professionnels et amateurs) **recommandés par au moins un adhérent de la FFFSH.**

Les services :

Modèles de contrats, recommandations de sécurité, dispositions réglementaires..., sur le site www.fffsh.eu, partie adhérents. La fffSh peut vous apporter des **aides techniques ou juridiques spécifiques.**

Fiches techniques

Par le « carnet de route », des infos sur les innovations des autres, sur des problèmes rencontrés, sur des expériences inédites.

Dans le cadre de **la démarche qualité fffsh** à laquelle vous pouvez adhérer gratuitement, des **documents indispensables à tout bon fonctionnement d'une manifestation publique** sont mis à votre disposition. Ils bénéficient de l'expérience de nos adhérents d'année en année.

Des avantages :

La carte fédérale, distribuée à tous les bénévoles, leur garantit des tarifs réduits chez les adhérents de la fffsh, mais aussi dans un certain nombre de site historiques partenaires (voir détails sur le site).

Chaque adhérent bénéficie de **notre partenariat SACEM** (-12.5 % sur les frais ordinaires) et **des avantages consentis par la SACD** (nouveau).

COMMENT et QUI CONTACTER ?

BUREAU :

Bernard HUMBERT
Président - Siège social de la fffsh
15 Impasse Croix de Régnier,
13004 MARSEILLE
ffshbh@free.fr 09 50 30 60 67

Marie-Claude RAMIREZ
Vice présidente : partenaires
artistiques et techniques, relations
adhérents, carte fédérale
80 rue Sainte Carême, 81000 ALBI
marie-claude.ramirez388@orange.fr -
06 79 15 83 28

Roland THOMAS, Trésorier
17 rue du Pont de Pierre,
59820 GRAVELINES
roland.thomas@ffsh.eu
06 84 11 79 21

Jean-Michel LEPECQ, Trésorier adjoint
12 rue de la Triperie,
45210 FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS
jmlepecq@wanadoo.fr 02 38 96 50 58

Sybille DELBOSC
Secrétaire et archiviste
5 rue des Orchidées, 09500 MIREPOIX
sybille.delbosc@sfr.fr 05 61 68 86 02

Jean-Pierre LARONDE
Secrétaire adjoint, 18 rue de Certilly,
03000 COULANDON
laronde.jean-pierre@neuf.fr
04 70 44 18 55

DÉLÉGUÉ(E)S DES RÉGIONS

Dominique WILLAY
Dél. Hauts-de-France
12 rue de Buire 80200 PÉRONNE
svldom5@orange.fr 06 81 69 20 53

Jean-Philippe BRETON
Dél. Bretagne-Pays-de-Loire
31 rue Thiers, 56000 VANNES
jp.b.kle@orange.fr 02 97 63 21 76

Marc CABARET
Dél. Normandie
CM Communication
Le Bourg, 61130 ORIGNY-LE-BUTIN
marc.cabaret@wanadoo.fr 060858 06 92

Jean-François CORBIER
Dél. Centre Val de Loire
4 rue Louis Pasteur 37230 FONDETTES
jean-francois@corbier.eu 06 60 27 79 71

Michaël GUIJO
Dél. Bourgogne-Franche-Comté
9 rue de la Croix Blanche 71400 AUTUN
michaeltguijo@yahoo.fr 06 73 88 88 25

Pascal COMAS
Dél. Auvergne-Rhône-Alpes
90 rue Saint-Jean-Baptiste,
38530 LA-BUISSIÈRE
pascal.comas@orange.fr
04 76 92 37 19

Laurie BERNARD
Dél. Provence -Alpes -Côte-d'Azur
Quartier du Mon. Lascours
13360 ROQUEVAIRE 06 27 13 07 69
bernard.laurie.marie@gmail.com

Franck FAREZ
Dél. Occitanie
1b avenue de Sibian – A105 09000 FOIX
franck.farez@hotmail.fr 06 07 15 21 03

CHARGÉS DE MISSION

Georges BESSE
CM Communication, partenariats, mécénat
1 rue Potelet, 60210 CEMPUIS
georges.besse4@orange.fr 06 77 57 57 07

Mireille BÉNÉDETTI
CM Prestataires
4b avenue des Acacias, Fontaine,
13600 LA CIOTAT
benedettimireille@gmail.com
06 11 52 63 52

Jean-Philippe BRETON,
CM conseils juridiques CM prestataires
31 rue Thiers, 56000 VANNES
jpb.kle@orange.fr 02 97 63 21 76

Dominique GIROUARD,
CM Internet et communication
Casimaillet, 36180 FREDILLE
dominique.girouard@fffsh.eu 06 67 25 18 06

Marie-Christiane GUÉNON
CM Formations stages
119 rue du Maréchal Foch,
45370 CLERY-SAINT-ANDRE
guenon.leon@neuf.fr 02 38 45 72 46

Marie-Agnès GUIONNIÈRE
CM Qualité
La Chauvinière,
37150 LA CROIX EN TOURAINE
maguionniere@hotmail.com
06 89 87 22 69

Evelyne GUYOT
CM prestataires
47, rue des ducs de Bar,
55000 BAR-LE-DUC
evguyot@wanadoo.fr 06 37 95 03 36

Alain HUC
CM Achats groupés
Garrissol 81300 GRAULHET
acpg.graulhet@free.fr 06 29 53 53 70

Jean-Pierre LARONDE
CM Prestataires
Secrétaire adjoint Le Champ Robinet, 03000
COULANDON
laronde.jean-pierre@neuf.fr 04 70 44 18 55

Jacques MARTEL,
CM Bilan de saison
11 rue Carnot, 59380 BERGUES-SAINT-WINOC
jacques.martel@bbox.fr 06 60 17 39 56

José RAMIREZ,
CM Conseils fiscaux
80 rue Sainte Carême, 81000 ALBI
j81.ramirez@gmail.com
06 81 52 29 39

Roland THOMAS
CM COFAC
17 rue du Pont de Pierre, 59820 GRAVELINES
rolandthomas@wanadoo.fr
06 84 11 79 21

SUPPLÉANT(E)S AUX DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Christine KAMARA (Auvergne-Rhône-Alpes)
christine.kamara@gmail.com

Delphine GOUMAZ (Bourgogne-Franche-Comté)
graphisme@ocre-rouge.fr

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

André CHESNES
5 place de l'Église,
36360 LUCAY-LE-MALE
andre.chesnes@fffsh.eu
02 54 40 40 92